

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, tenue à la salle des délibérations de la mairie, située au 561, rue Principale, le lundi 17 juin 2024 à 18 h 30.

PRÉSENCES : Monsieur Martial Gauthier, maire
Madame Marlène Deschesnes, conseillère
Madame Carolle Bouchard, conseillère
Madame Josée Lavoie, conseillère
Madame Suzie Cantin, conseillère

ABSCENCES : Monsieur Bruno Simard, conseiller
Monsieur Tony Paré, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier

ASSISTANCE : zéro (0)

- 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
- 2. ADMINISTRATION**
 - 2.1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT**
 - 3.1 Emprunt temporaire – Ponceau T40, rte Doucet
 - 3.2 Nomination d'une directrice générale par intérim
- 4. PÉRIODE DE QUESTION**
- 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. MOT DE BIENVENUE

À 18 :30, le maire, monsieur Martial Gauthier, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR madame Carolle Bouchard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

958-06-24

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel que présenté.

3 RÉSOLUTIONS

3.1 EMPRUNT TEMPORAIRE – PONCEAU T40, RTE DOUCET

ATTENDU QUE la municipalité souhaite contracter un emprunt temporaire, égal aux montants autorisés des dépenses, en lien avec le Règlement 290-2024 décrétant une dépense de 525 065 \$ et un emprunt du même montant pour les travaux de remplacement du ponceau « T40 » situé sur la route, afin de financer ceux-ci au fur et à mesure de l'avancement des travaux

ATTENDU QUE lorsque les travaux seront terminés, cet emprunt temporaire sera remboursé par le produit du financement permanent du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marlène Deschesnes,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

959-06-24

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise un emprunt temporaire au montant de 525 065 \$, représentant le montant des dépenses autorisées par le règlement d'emprunt 290-2024 et dont la période d'amortissement est de 5 ans, à la Caisse Desjardins des Plaines boréales

QUE le maire, Monsieur Martial Gauthier, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et greffier trésorier, monsieur Alexandre Pigeon, ou en son absence la directrice générale par intérim, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

3.2 NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

IL EST PROPOSÉ PAR madame Carolle Bouchard,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

960-06-24

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines nomme madame Danielle Bernard comme directrice général et greffière-trésorière par intérim pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 août 2024.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accorde une majoration salariale de 3.98\$/hrs en guise de compensation à Mme Bernard sur chaque heure travaillé pour la durée de l'intérim.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise le paiement, au taux bonifié, de chaque heure supplémentaire à la semaine normal travaillée par Mme Bernard.

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josée Lavoie,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

961-06-24

QUE la présente assemblée soit et est levée à 19 :00 hrs.

M. MARTIAL GAUTHIER
Maire

M. ALEXANDRE PIGEON
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Martial Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».